

LE TERRITOIRE DEMAIN

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document stratégique, expression des besoins et visions du territoire.

Enquête publique du 13 octobre au 14 novembre 2025

L'enquête publique du projet de SCoT se tiendra du 13 octobre 2025 à 9h au 14 novembre 2025 à 16h. L'objectif de cette étape est de recueillir vos observations sur les documents du SCoT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Comment participer à l'enquête publique ?

Chacun peut prendre connaissance du dossier du SCoT et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions tout au long de l'enquête publique, du 13 octobre au 14 novembre via le registre numérique disponible ci-dessous :

> REGISTRE NUMÉRIQUE

> Le registre d'enquête papier est disponible au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Lisle sur Tarn et Rabastens..

Les commissaires enquêteurs seront disponibles pour rencontrer le public et recueillir leurs observations, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures indiquées ci-dessous:

- lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,
- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,
- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,
- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,
- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,
- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,
- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

> Par écrit : le public peut participer à l'enquête publique par écrit en adressant ses contributions au Commissaire Enquêteur siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources – Le Nay 81600 Técou

> Par courrier électronique à l'adresse suivante : scot.enquetepublique@gaillac-graulhet.fr

Pour mieux comprendre les enjeux du projet en vidéo :

Vous pouvez consulter le dossier numérique depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet – Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est aussi consultable en version papier sur les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet – Le Nay 81600 Técou,
- à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac,

- à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet,
- à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens,
- à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.

À SAVOIR

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération dès l'ouverture de l'enquête publique.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Prochaine étape à venir : l'approbation du SCOT

À l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est quoi ?

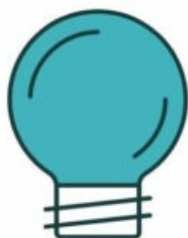
Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques, notamment celles centrées sur l'organisation spatiale du territoire, à l'horizon 2045. Il assure également la cohérence des documents stratégiques intercommunaux, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales.

Conformément à la loi Climat et résilience, le SCoT vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le respect de la sobriété foncière.

Le SCoT, un projet de territoire aux multiples facettes !

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale lors du Conseil Communautaire du 21 novembre 2022.

L'arrêt du SCoT a été voté en Conseil Communautaire le lundi 23 juin 2025. Les élus de la Communauté d'Agglomération et des 56 communes membres ont fondé une stratégie de développement et d'aménagement pour les 20 prochaines années, en fixant une ambition de développement engagée.



400 EMPLOIS



+ 8 700 HABITANTS



+ 7 000 LOGEMENTS

Le SCoT définit des orientations pour concevoir un projet de développement équilibré, qui participe à la valorisation des filières locales et préserve les ressources naturelles du territoire, comme le vignoble. Le projet repose sur un nouveau modèle d'aménagement afin de répondre aux besoins de la population et des

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglo/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale-scot/>

entreprises.

Pour décliner les ambitions pour le territoire sur la période 2025-2045, les élus de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet ont fixé quatre défis stratégiques qui se répondent de façon complémentaire (et non hiérarchisée) pour proposer un projet de territoire cohérent :



Le SCoT corr documents principaux, dont le contenu est strictement défini par le Code de l'Urbanisme :

- Un PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS), il fixe les grandes orientations stratégiques du projet de territoire à moyen et long terme. Il exprime la vision politique portée par les élus en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de mobilités, de loisirs, etc. Bien qu'il ne soit pas juridiquement opposable, il sert de fondement au DOO qui, lui, précise les modalités de mise en œuvre de ces orientations
- Le DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, opérations ou constructions portant sur une surface de plancher de plus de 5 000 mètres carrés, réserves foncières de plus de 5 ha...)
- Des ANNEXES comportant notamment les éléments utiles la compréhension du projet du SCOT : diagnostic du territoire, justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO, la démarche d'évaluation environnementale, le bilan de concertation...

Une concertation continue tout au long de la démarche

Une concertation a été organisée tout au long de la période d'élaboration pour vous permettre de comprendre le projet de SCoT. Elle a pris fin lors de l'arrêt du SCoT en Conseil Communautaire le lundi 23 juin 2025. Cette concertation a permis aux habitants et aux principaux acteurs du territoire de débattre autour des thématiques et des enjeux du territoire.

Plusieurs actions ont été mises en place lors de cette démarche participative :

- > *Distribution d'un flyer auprès des habitants du territoire*
- > *Enquête numérique du 01/07/2022 au 30/09/2022*
- > *4 Ateliers territoriaux de co-construction organisés à l'automne 2022 à Gaillac, Graulhet, Rabastens et Castelnau de Montmiral*
- > *2 Ateliers territoriaux de co-construction organisés au printemps 2023 à Téco*
- > *Registres mis à disposition*
- > *Panneaux d'exposition dans les lieux accueillant du public*
- > *Informations via les supports de communication de la Communauté d'Agglomération et des communes membres*
- > *Diffusion de vidéos pédagogiques*

*La concertation a permis de recueillir les contributions de + 1 500 personnes !
Merci pour votre mobilisation !*



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du public :
Du lundi au jeudi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h30
Vendredi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h00